

ASSOCIATION « DELPHINE CENDRINE »

LA GARLANDE - 31590 VERFEIL

DANS CE NUMÉRO :

Nos Démarches:

- Compte-rendu de l'A.G 1
- Lettre adressée à M. Ingrain 2
- Lettre adressée à Roseline Bachelot, Ministre de la Santé 3
- Lettre adressée au Président de la République 4
- Lettres envoyées aux candidats à l'élection européenne. 5
- Lettre adressée à Rachida Dati, Députée européenne 6
- Lettre adressée à Alliot Marie, Ministre de la Justice. 7

Nos Perspectives:

- Obtenir un rendez-vous auprès du Ministère de la Santé

Divers:

- Composition du Conseil d'Administration et du bureau 8
- Présentation d'un livre par Pierre Alzieu «les grandes affaires criminelles de la Haute-Garonne» 9

LES PRESSES QUI NOUS SUIVENT

France info, Europe 1, RMC

France 5

NOS DEMARCHES:

Compte rendu de l'Assemblée Générale correspondante aux activités de l'année 2008

L'A-G qui s'est tenue le 19/03/2009 a débuté par le rapport financier. Celui-ci a établi que l'Association avait ses comptes soldés et ne présentait aucune dette envers des tiers.

A suivi le rapport moral d'activités au cours duquel ont été rappelées les différentes démarches accomplies au cours de cette dernière année, à savoir:

la participation à des conférences et à des colloques (comme à Pau ou encore à Paris), les divers échanges avec les politiques - sous forme écrites ou de rendez-vous - les contacts avec les journalistes et, le dernier rassemblement officiel à Montrabe en la mémoire de Cendrine.

Par la suite, ont été présentés les objectifs ainsi que les futures démarches, à savoir:

- Obtenir la gratuité du dépôt de plaintes pour **TOUTES** les victimes de crime de sang. Dans ce but, il a été décidé d'écrire un courrier à Mr Ingrain - à ce jour conseiller auprès du Président à l'Elysée - pour lui rappeler sa promesse faite en 2006 à ce sujet. (Cf. p.2)
- Faire en sorte que la loi du 25 février 2008 soit appliquée dans la réalité.
- Mettre en place un vrai encadrement des malades très dangereux, avec pourquoi pas la co-participation d'un juge d'application des peines, de travailleurs sociaux, de l'UMD. Une lettre à d'ailleurs été adressée au Ministère de la Santé dans ce sens (Cf. p.3)
- Ecrire une lettres aux têtes de listes européennes (Cf. p.5)

Quand à l'A.G, elle s'est poursuivie par des questions diverses.

Une inquiétude a émergée devant le manque de place en U.M.D - une liste d'attente de un an pour l'U.M.D de Cadillac - inquiétude malgré la connaissance du projet de construction de 4 futures structures dont une a par ailleurs débutée.

Une autre discussion a pris place autour de la responsabilité du préfet qui signe pour qu'un malade dit « irresponsable » ayant tué ou fait preuve d'une grande violence envers autrui soit réinséré dans le tissu social. « Responsabilité », un mot? , « un suivi », dans la réalité?? Quel prefet? Celui de la ville où le dangereux habite? Celui où la structure est présente? ...problématique qui appuie selon les personnes présentes la nécessité de mettre en place un Juge d'Application des Peines.

A cette réunion, il a été souligné que les victimes pouvaient s'adresser désormais à un judevi.

Une personne a soulevé le fait que si un psychiatre avait sa propre responsabilité engagé au yeux d'un tribunal dans une affaire de crime, cela pourrait faire jurisprudence; de ce fait, faire avancer les choses pour éviter les récidives.

L'A-G s'est terminée par la réélection du C.A et des membres du bureau (Cf. p.8).

Stéphanie Roques
Secrétaire de l'association

ASSOCIATION

« DELPHINE CENDRINE »

Mr STAWOSKI Mr ALZIEU

« La Garlande »

31590 VERFEIL

05 61 35 67 34 06 03 39 29 93

05 61 53 91 52

www.delphine-cendrine.org

Le 15 mai 2009

Monsieur INGRAIN

Conseiller Judiciaire de Mr Sarkozy

Monsieur Ingrain,

Permettez-moi de vous interpellier dans votre poste de Conseiller en Justice auprès du Président de la République.

Je vous rappelle, Monsieur Ingrain, que nous nous sommes rencontrés début 2005 lors des trois jours passés à l'Assemblée Nationale.

Après ma rencontre avec Monsieur Laffineur, celui-ci a sollicité un rendez-vous afin que je puisse m'entretenir avec le Président de la Commission des Lois de l'époque Monsieur Clément.

C'est vous-même qui m'avez reçu et écouté, je pense avec intérêt, sur nos demandes de victimes afin d'améliorer les conditions des victimes de l'Irresponsabilité Pénale.

Ce jour là, j'ai souligné l'injustice envers les victimes de l'irresponsabilité pénale qui sont à la recherche de vérité sur les responsabilités indirectes des intervenants autour du malade, (famille, médecin, entourage social...) qui devient assassin.

Je vous rappelle que ces victimes d'assassinats ou tentative d'assassinats en recherche de vérité, sont dans l'obligation de dépôt de plainte en constitution de partie civile avec versement de caution.

Nous sommes dans le seul cas où un crime de sang ou une tentative de crime de sang, ne donnent pas le droit à la justice gratuite, si les victimes le souhaitent.

Nous avons dans notre Association de nombreux cas où cette caution est un obstacle supplémentaire pour les victimes.

Je vous rappelle l'intérêt que vous aviez porté à cette demande.

Huit jours après cet entretien, vous m'avez contacté pour m'annoncer qu'après discussion avec Monsieur Clément, il avait trouvé cette demande de gratuité pour tous crimes de sang ou tentative de crimes de sang justifiée, et qu'elle allait être intégrée dans la loi Clément en cours.

Puis vous avez suivi Monsieur Clément au Ministère de la justice, où je n'ai pu vous rencontrer directement, j'ai été reçu chaque fois par Monsieur Cambérou.

Mais jamais de réponse précise sur la gratuité de ce dépôt de plainte.

Nous avons, depuis la présence de Madame Rachida Dati au Ministère de la Justice, eu des avancées significatives sur l'application de l'Article 122.1 du Code Pénal.

Mais aucune amélioration sur le droit des victimes de comprendre et d'avoir gratuitement le droit aux explications et dans certains cas, le droit à la justice avec l'application de l'Article 121.3 du Code Pénal.

Ayant demandé, à plusieurs reprises, à Monsieur le Président de la République de répondre à cette demande des victimes, je lui adresserai le double de ce courrier.

Monsieur Ingrain, je vous demande de bien vouloir nous accorder un entretien afin de voir ensemble, comment répondre à la demande des victimes de l'Irresponsabilité Pénale.

Dans l'attente de votre réponse,

Je vous prie, Monsieur Ingrain, de croire à l'expression de nos salutations dévouées.

Christian Stawoski
Coprésident de l'Association « Delphine Cendrine »

ASSOCIATION

« DELPHINE CENDRINE »

M Stawoski M Alzieu

« La Garlande »

31590 VERFEIL

05 61 35 67 34 06 03 39 29 93

www.delphine-cendrine.org

16 décembre 2008

Ministère de la Santé

Madame Roselyne BACHELOT

Recommandé A.R.

Madame le Ministre,

Je représente depuis 10 ans, date de l'assassinat de notre fille Cendrine, les victimes de l'Irresponsabilité Pénale à travers l'Association « Delphine Cendrine ».

Notre Association a, en 10 ans, échangé de nombreuses fois avec le Ministère de la Justice pour l'établissement de la loi du 25 Février 2008 sur les non-lieux pour Irresponsabilité Pénale.

Nous avons aussi été reçu au Ministère de la Santé en Septembre 2005 par :

- Monsieur Francis Brunelle, Conseiller du Ministre
- Madame Catherine Dartiguenave, médecin en santé mentale
- Monsieur Jean-Claude Chabosy, chargé du droit des personnes et de l'application de la loi;

Nous avons pendant deux heures expliqué nos demandes auprès de ces personnes. Et surtout, nous avons fait des propositions concrètes que Monsieur Brunelle avait trouvé constructives et sans haine.

Certaines de ces propositions ont été reprises dans la loi du 25 Février 2008.

Mais nous n'avons pas été suivi sur l'encadrement et le suivi que nous avons proposés.

Suite au nouveau drame de Grenoble, qui est malheureusement loin d'être le seul, nous avons demandé au Président de la République de nous recevoir pour écouter nos propositions. Son emploi du temps était trop chargé et cette rencontre n'a pas pu encore avoir lieu.

Nous vous demandons, Madame le Ministre, de bien vouloir nous recevoir pour vous faire part de nos propositions pour lesquelles nous aurions même la solution financière.

Nous espérons, Madame le Ministre, que vous nous recevrez aussi facilement que le fait le Ministère de la Justice, vos deux Ministères étant conjointement liés dans le succès d'une vraie réforme.

Dans l'attente de votre réponse,

Veuillez agréer, Madame le Ministre, nos salutations les plus dévouées.

M Christian STAWOSKI
Coprésident de l'Association « Delphine Cendrine »

Bulletin n°13

Association
« DELPHINE CENDRINE »
Mr STAWOSKI Mr ALZIEU
« La Garlande »
31590 - VERFEIL

Téléphone : 05 61 35 67 34
06 03 39 29 93
05 61 53 91 52

CONTACTEZ NOUS
WWW.CENDRINE.ORG

*Ce site existe,
grâce à l'aide de la
Sté ABSOLOM
27, Route de Montbrun
MONTGISCARD*

ASSOCIATION

« DELPHINE CENDRINE »

M Stawoski M Alzieu

« La Garlande »

31590 VERFEIL

05 61 35 67 34 06 03 39 29 93

05 61 53 91 52

www.delphine-cendrine.org

Le 16 décembre 2008

Monsieur Nicolas SARKOZY
Président de la République

Recommandé A.R.

Monsieur le Président de la République,

Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous rappeler notre correspondance du 30.06.2008 sur laquelle vous m'avez répondu partiellement par l'intermédiaire de Monsieur Cédric Goubet, qui nous a signalé votre absence à notre commémoration du 14 Août 2008, ce que nous avons très bien compris.

Cependant notre lettre vous demandait aussi d'intervenir pour la gratuité du dépôt de plainte en constitution de partie civile pour les victimes de l'irresponsabilité pénale en recherche d'explication.

Je vous renouvelle bien sûr cette demande et espère une réponse.

Lors d'un échange par lettre électronique, Monsieur Cédric Goubet nous a signalé qu'un examen de toutes les mesures est en cours pour éviter que des drames comme Grenoble se reproduisent.

Je profite de ce courrier pour vous informer que nous avons déjà fait en 2005 des propositions aux trois Ministères concernés, (Justice, Intérieur et Santé), pour éviter les problèmes de récidives qui sont trop nombreux en France.

J'ai pu faire part de cette situation le 17 Octobre 2008 à l'Assemblée Nationale lors du colloque organisé par Monsieur Garraud et l'APAC « Neutraliser les grands criminels ».

Nous insistons, Monsieur le Président, pour que vous receviez une délégation de notre Association de victimes pour vous faire part de nos propositions qui avaient été approuvées par 200 Députés de toute tendance.

Dans l'attente de votre réponse, en espérant rapidement la gratuité des dépôts de plainte pour les victimes de l'Article 122.1 du Code Pénal.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président de la République, à l'expression de nos sentiments respectueusement dévoués.

M Christian Stawoski
Coprésident de l'Association « Delphine Cendrine »

L'Irresponsabilité Pénale est traitée différemment dans les pays de l'Europe.

La France a même un sérieux retard sur le sujet.

Nous avons donc décidé d'interpeller les candidats aux élections européennes. (Cf. Lettre ci-dessous).

Les français ne se sont guère intéressés à ces élections, mais les candidats se sont-ils intéressés aux problèmes des français dans l'Europe? Pour nos demandes, c'est bien clair, la réponse est Non.

A ce courrier 1 seul candidat a répondu, Monsieur Dominique Riquet, Maire de Valenciennes (59), Député européen.

ASSOCIATION

« DELPHINE CENDRINE »

Mr STAWOSKI Mr ALZIEU

« La Garlande »

31590 VERFEIL

05 61 35 67 34 06 03 39 29 93

05 61 53 91 52

www.delphine-cendrine.org

23 mai 2009

Aux candidats à l'élection européenne

Mesdames, Messieurs,

Notre Association se bat depuis 11 ans pour obtenir le droit à la justice et à une reconnaissance judiciaire des victimes de l'Irresponsabilité Pénale.

Nos demandes sont :

- Un vrai procès déterminant tous les responsables directs et indirects
- Un vrai statut de victime avec accès aux soins gratuitement
- La gratuité de la justice pour les crimes de sang et tentatives de crimes de sang
- Un accompagnement médical et social des malades dangereux avec un suivi judiciaire afin d'éviter les récidives. (Ex : l'Allemagne)

Après un long combat, 200 Députés de toutes tendances ont signé ensemble leur soutien à nos demandes.

Dernièrement avec le Ministère de la Justice dirigé par Madame Rachida DATI, nous avons eu une avancée sur nos demandes :

- La reconnaissance de l'acte pour la victime (Inscription sur le casier judiciaire de l'agresseur)
- La possibilité d'une procédure
- Des règles de sureté

Mais depuis 1 an que cette réforme est applicable, on voit ses manquements, et le fait qu'elle ne va pas assez loin dans l'encadrement du malade afin d'éviter les récidives.

Et aussi, dans l'accès à la procédure souvent contré par des juges déjà surchargés de dossiers.

Nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les candidats, de bien vouloir envisager des règles européennes devant les différences et le retard de la France devant les cas d'Irresponsabilité Pénale et de l'encadrement des malades.

Notre Association se tient à votre disposition afin que la France propose un grand projet européen, pour les victimes de l'irresponsabilité pénale et pour les malades acteurs de ces faits. Ceci, afin de permettre aux uns comme aux autres de se reconstruire avec l'encadrement nécessaire pour respecter le droit de chacun.

Dans l'attente de votre réponse et dans l'intérêt des citoyens européens,

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Association « DELPHINE CENDRINE »

M.Christian STAWOSKI Coprésident de l'Association

ASSOCIATION

« DELPHINE CENDRINE »

M Stawoski M Alzieu

« La Garlande »

31590 VERFEIL

05 61 35 67 34 06 03 39 29 93

05 61 53 91 52

www.delphine-cendrine.org

16 juillet 2009

Recommandé A.R.

Madame Rachida DATI
Députée Européenne

Madame la Députée,

Vous connaissez bien sûr notre Association « Delphine Cendrine » qui lutte pour le droit des victimes de l'Irresponsabilité Pénale et un vrai encadrement des malades agresseurs.

Pendant vos 2 ans et demi au Ministère de la Justice, vous-même ainsi que vos collaborateurs nous ont reçu, écouté et même entendu, ce qui a abouti à un début de réforme avec la loi du 25 Février 2008.

Vous devez connaître la différence qui existe dans le traitement de l'Irresponsabilité Pénale dans les différents pays et le retard important de la France sur le sujet.

Madame la Députée européenne, nous vous demandons de continuer le travail que nous avons fait ensemble sur le plan européen.

Vous pourriez être la Députée qui proposerait une réforme applicable à tous les pays européens, avec un véritable encadrement des malades pour éviter les récidives.

Nous sommes prêts à vous rencontrer pour vous donner des propositions que nous avons déjà étudiées.

Dans l'espoir de votre réponse positive, et prochainement d'un important projet européen sur l'Irresponsabilité Pénale et surtout l'encadrement des malades.

Nous vous prions de croire, Madame la Députée, à l'assurance de nos salutations les plus distinguées.

Monsieur Christian Stawoski
Coprésident de l'Association « Delphine Cendrine »

Suite à l'invitation du Ministre de l'Intérieur, nous avons assisté le 15 juin 2009 aux 8èmes Rencontre des associations d'aide et de victimes.

Cette rencontre qui s'est déroulée au Carrousel du Louvre avait pour thème la sécurité au service des victimes. Deux rubriques y ont été abordées: la lutte contre les violences intra-familiales et les nouvelles technologies au service des victimes.

Il nous a été fait part, dans l'intérêt des victimes et des enquêtes, de la mise en place d'une vraie collaboration de travail de la Police et de la Gendarmerie regroupées sur un même Ministère.

Notre ancienne Ministre de l'Intérieur, Madame Alliot-Marie, nous a présenté tous les avantages, et l'intérêt d'une meilleure efficacité dans les enquêtes, avec un tel regroupement.

La Ministre de l'Intérieur a rendu hommage à la Police et à la Gendarmerie, pour leur important travail d'investigation. Mais, a regretté que la Justice ne tenait pas assez compte de leur travail, et qu'elle le réduisait à néant par des non-lieux et des relâches trop rapides et non justifiées.

A ce jour, notre Ministre, ancienne Ministre de l'Intérieur est devenue notre Ministre de la Justice ;

Nous avons donc, ci-dessous, adressé un courrier à Madame Alliot-Marie, Ministre de la Justice pour lui rappeler ses propos du 15 juin 2009 sur la justice.

Christian Stawoski.

ASSOCIATION

« DELPHINE CENDRINE »

M Stawoski M Alzieu

« La Garlande »

31590 VERFEIL

05 61 35 67 34 06 03 39 29 93

05 61 53 91 52

www.delphine-cendrine.org

16 juillet 2009

Madame Michèle ALLIOT-MARIE
Ministre de la Justice
Garde des Sceaux

Recommandé A.R.

Madame la Ministre,

Tout d'abord, nous tenons à vous féliciter pour votre nomination au Ministère de la Justice.

Nous vous rappelons le but principal de notre Association « Delphine Cendrine » :

- Améliorer la situation des victimes de l'Irresponsabilité Pénale, qui avant la loi du 25 février 2008, n'avaient aucune reconnaissance de leur situation de victimes.
- Avoir un véritable encadrement du malade agresseur qui est trop souvent récidiviste. (Jusqu'à 5 fois en France).

La loi du 25 Février 2008 a amélioré la condition des victimes mais elle ne va pas assez loin, et ne permet pas aux victimes de faire établir les responsabilités indirectes. (Famille, médecins et organisation sociale...).

Cette loi ouvre la possibilité à la récidive par un manque de suivi social et judiciaire que devrait avoir le malade agresseur.

Nous avons fait des propositions concrètes depuis 10 ans aux Ministères concernés, Justice, Santé et Intérieur.

J'ai pu constater le 15 juin 2009 au Louvre, lors des 8 ème journées des victimes, que l'ancienne Ministre de l'Intérieur avait conscience de la non-reconnaissance des victimes .

Ses propos étaient :

« Les droits des victimes sont pour nous des devoirs, devoir d'écoute, devoir d'accompagnement dans les démarches, devoir de poursuivre les délinquants. »

Cela pourrait être l'application de l'article 121.3 dans les cas d'Irresponsabilité Pénale, sans obliger les victimes à faire un nouveau dépôt de plainte en constitution de partie civile.

Des forums ont été organisés, mais notre Association n'a jamais été invitée à y participer pour faire part de notre proposition.

Il faut que la justice aille plus loin et recherche toutes les responsabilités directes et indirectes, surtout dans les cas de récidives à répétitions.

Vous nous avez fait part lors de cette journée des propos suivants :

« Je veux moderniser la protection des français en l'adaptant à la réalité des besoins... »

Madame la Ministre, nous avons justement des propositions concrètes pour éviter la récidive.

Madame la Ministre, les français veulent voir leurs agresseurs sanctionnés. Mais pour l'Irresponsabilité Pénale, le suivi est tout aussi important, ce qui implique, comme vous l'avez dit, la Police, la Gendarmerie, « mais aussi la Justice ».

Vous avez laissé entendre qu'il fallait que la Justice suive aussi cette réflexion sur l'incompréhension devant une décision de classement sans suite : fréquente, dans les cas où l'agresseur a des antécédents psychiatriques.

Vous avez fait remarquer que cela ne relevait pas de vos attributions et que vous porterez cette demande au Garde des Sceaux.

Maintenant, nous pensons que vos propos peuvent être mis en place rapidement et que les classements sans suite que vous critiquez, fassent maintenant, l'objet de vraies recherches judiciaires et des responsabilités.

Madame la Ministre, notre Association n'est pas parisienne, mais nous sommes prêts à vous rencontrer rapidement pour faire le point de nos propositions que nous défendons depuis 10 ans .

Dans l'attente de votre réponse que nous souhaitons positive,

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de notre considération hautement distinguée.

Monsieur Christian Stawoski
Coprésident de l'Association « Delphine Cendrine »

Composition des membres du Conseil d'administration 2009 :

ALBANO Christiane (Absente) Réélue
ALBANO René (Absent) Réélu

BENAYOUN NAKACHE Yvette (Absente) Réélue

BENARIOUMLIL Yamina (Absente) Réélue

CLAUZEL Aurélien (Présent) Réélu

FERREIRA Michelle (Absente) Réélue

ROQUES Stéphanie (Présente) Réélue

STAWOSKI Christian (Présent) Réélu
STAWOSKI Evelyne (Présente) Réélue
STAWOSKI Stéphane (Présent) Réélu

ALZIEU Pierre (Présent) Réélu

BENAYOUN Denis (Absent) Réélu

CAPECCHI Létizia (Présente) Réélue

COSTES Anne marie (Présente) Réélue
COSTES Bernard (Présent) Réélu

LABRO Micheline (Présente) Réélue
LABRO Georges (Présent) Réélu

SACREPEYE Sarah (Présente) Réélue

TRABUC Michel (Absent) Réélu

Composition des membres du bureau :

LES CO-PRESIDENTS :

M. Pierre ALZIEU
Retraité (Air France)
Père de Delphine assassinée en Février 1996

Mr Christian STAWOSKI
Cadre Administratif et Commercial
Père de Cendrine assassinée le 14 Août 1998

LES VICES PRESIDENTS :

Mme Yvette BENAYOUN-NAKACHE
Conseillère Municipale de Toulouse
Conseillère Régionale Midi-Pyrénées
Député Haute-Garonne (1997-2002)

Me Denis BENAYOUN
Avocat à la Cour

Mr Aurélien CLAUZEL
PDG SARL « Absolom Design »

LES SECRETAIRES :

Mme Evelyne STAWOSKI
Employée de Maison

Mlle Stéphanie ROQUES
Animatrice culturelle

Melle Létizia Capécchi
Journaliste

TRESORIERES :

M. Georges LABRO
Régulateur à la Semvat

Mme Micheline LABRO
Secrétaire

LES CONTROLEURS DES FINANCES :

Yves BRAMI
Mlle SIMON Béatrice

Mme GESTA Jacqueline

Présentation d'un livre par Pierre Alzieu :

Après le Tour de France, un autre tour de France...

... parce qu'une autre émotion, – non enthousiaste celle-là - , nous fait frémir à la lecture du livre de Sylvain LARUE et Gisèle VIGOUROUX « Les grandes affaires criminelles de la Haute-Garonne ».

Gisèle VIGOUROUX, tarnaise de fait et de cœur, a traversé, elle aussi, les zones sombres de la vie. Se définissant comme conteuse, vraie conteuse - d'une rencontre sollicitée pour les besoins d'écrire, elle transforme cet échange en une rencontre de cœur.

Elle achève son triste périple dans notre département par l'affaire qui anime l'Association DELPHINE-CENDRINE, Association de lutte pour les victimes en cas d'irresponsabilité pénale: « Elles étaient jeunes et belles...Ils étaient irresponsables. » page 341.

Le crime dont est victime CENDRINE et la propriétaire du local dans le salon de coiffure n'est pas sans rappeler le souvenir du crime de SOTTEREAU, le « *fou de BOUSSENS* » page 219.

Le double crime de DELPHINE et du petit PIERRE qu'elle portait nous renvoie au livre d'Alain CUNIoT « ***il n'y a pas de folies douces*** ».

Recueil de nouvelles à la recherche des fils ténus qui tissent le complexe psychologique dont il est un chercheur infatigable. Recueil de nouvelles où « *un cheveu dans la soupe* » raconte le martyr de DELPHINE. Page 169.

Avec beaucoup de minutie et de recherche parfois ardues, Gisèle VIGOUROUX que notre association connaît bien, a su faire le tour des éléments émotionnels dans les deux drames respectifs.

Avec acuité elle sait dénouer les fils des archives pour exprimer des récits inédits mais toujours douloureux, émue certainement par sa condition de mère et touchée par la justesse de notre combat, au point de devenir, comme A. Cuniot, membre de l'Association.

Si j'étais amené à formuler une critique toujours nécessaire pour un bon équilibre entre l'auteur et les lecteurs, le regret irait à l'absence des sentiments de détresse vécu par les mamans.

Pierre Alzieu

Co-président de l'Association DELPHINE-CENDRINE

Alain CUNIoT, « *il n'y a pas de folies douces* » Edition bouk-e-bouk

Sylvain LARUE et Gisèle VIGOUROUX, « *les grandes affaires criminelles de la Haute-Garonne* » Edition de Borrée.